

FLASH 74



Bulletin d'information de l'Union Départementale CFDT Haute-Savoie

N°25
avril 2010

Le 1^{er} mai,
la CFDT
appelle à une
levée de
boucliers

Le 1^{er} mai,
la CFDT
appelle à une
levée de
boucliers

Le 1^{er} mai,
la CFDT
appelle à une
levée de
boucliers

T.E.P.A. un peu fou ?

En 2009, les employeurs ont déclaré pour la seule Haute-Savoie douze millions d'heures supplémentaires, ce qui représente 45,7 millions d'€ d'exonérations de charges (source: Pôle Emploi).

De toute évidence, la loi TEPA (travail emploi, pouvoir d'achat) est donc une excellente mesure pour accompagner le déficit des organismes sociaux et l'accroissement du chômage.

Le bon sens voudrait que l'on abandonne ce dispositif voté en 2007, et contre lequel de plus en plus de voix s'élèvent pour dire qu'il est inopérant (pour ne pas dire imbécile), qui plus est en période de crise. Mais rien n'y fait !

Aujourd'hui, les résultats sont là et l'urgence créée par l'augmentation du chômage et les déficits sociaux imposent qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais aux heures supplémentaires et au bouclier fiscal, le deuxième symbole de l'action politique de Nicolas Sarkozy.

Mais voilà ! Le Président de la République n'est ni plus moderne que ces prédécesseurs, ni moins dogmatique que ceux qu'il a tant fustigés à propos des 35 heures.

Il est manifeste aujourd'hui que ce Président n'a rien changé pour une très large majorité de français bien au contraire, mais il n'est cependant pas aussi certain qu'il puisse encore tenir longtemps dans le même registre ; car on sent poindre une véritable levée de boucliers...

Didier MANSOT



1^{er} MAI 2010
MANIFESTATION
départ 10h Bourse du travail
rue de la République ANNECY



à 11h30
ANNECY

Place François De Menthon
face à Courier

ORCHESTRE

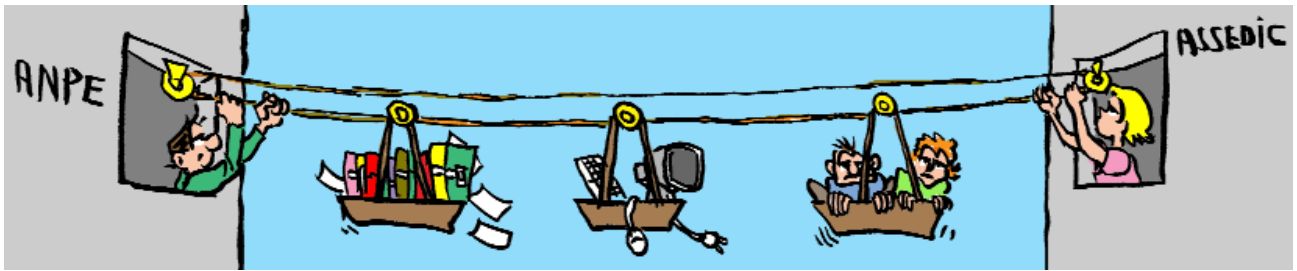
BUVETTE

CASSE-CROUTE

STANDS
MILITANTS



animation Place de Menthon en fonction de la météo



La souffrance des agents de Pôle Emploi en Haute-Savoie

Rencontre à l'UD 74 le 5 mars dernier

Cette rencontre faisait un point dans une stratégie régionale de revendications. Les délégués syndicaux ont alerté tous les parlementaires du département et l'un d'entre eux Lionel Tardy a posé une question ouverte au gouvernement le 25 février dernier. Le député s'étonne de la charge de travail de chaque conseiller, le ratio du nombre de demandeurs inscrits par agent en capacité de recevoir est le plus dégradé de Rhône-Alpes, à Annemasse certains portefeuilles dépassent 300 demandeurs ! Catherine Lagarde et la Convention Unedic proposaient des portefeuilles idéaux de 60 personnes.

Comme partout en France la fusion Anpe-Assedic au sein de Pôle Emploi s'est faite à la hussarde sans concertation. Les 4 autres revendications principales :

Arrêter le nomadisme :

- Entre les lieux de travail d'un même site comme à Annecy, Seynod, Thonon, Sallanches et même à la Direction territoriale...
- Dans un même lieu de travail puisque les agents n'ont



plus de bureau attiré pour recevoir et ranger leur documentation...

Augmenter et enrichir les compétences humaines :

- Recruter des personnels titulaires formés et arrêter d'embaucher des CDD. Les personnels affectés sur la CTP et la CRP bénéficient de contrats de 6 mois pour suivre

des demandeurs qui ont contracté une convention de 12 mois !

- Former correctement les agents pour rendre la totalité de leurs missions. Les anciens Anpe ont bénéficié de 3 jours pour apprendre l'indemnisation, les anciens Assedic ont bénéficié de 7 jours pour apprendre le conseil au placement ! Dans les 2 filières la formation jadis durait au minimum 6 mois.

Respecter le dialogue social :

- Tous les nouveaux sites mixtes de Haute-Savoie ont été officiellement ouverts avant que les instances paritaires, CE et CHSCT, n'aient été consultées. Pris par les engagements gouvernementaux, l'important était d'afficher des chiffres théo-



→ riques même si dans la réalité les travaux d'aménagement n'étaient pas réalisés et les équipes non encore désignées.

- Une nouvelle convention collective a été signée par la Cfdt fin décembre 2009, elle a été dans la foulée agréée par le ministère mais des objets sont encore à négocier comme la grille de classification, les horaires de travail, la nomenclature des métiers, etc.

- Les horaires d'ouverture ne coïncident pas avec les horaires de travail. Les anciens accords ORTT ne sont pas dénoncés par l'employeur qui crée des contraintes pour nécessité de service.



Prévenir les RPS, risques psycho-sociaux :

- C'est l'employeur qui a mandaté l'ISAST en novembre pour réaliser une enquête sur ce sujet. Plus de 51% des salariés ont répondu. 71% d'entre eux disent être sous pression et tendus dans leur travail. Le DG dit être très

surpris de ces résultats. Les agents de Haute-Savoie se retrouvent totalement dans ces résultats. Depuis la fusion, il y a eu au plan national un suicide et une douzaine de tentatives et au plan local les incivilités et incidents à l'accueil augmentent.

- Les salariés manquent d'informations pour leur travail, les réunions d'unité ou d'équipe ne sont plus régulières. Surtout il est interdit de faire remonter ses difficultés car ce serait une mauvaise organisation soit du site soit de l'agent.

**Mille et une façons de résister
Hier, aujourd'hui et demain !**



**VENDREDI 30 AVRIL 18H30
cinéma la Turbine
CRAN-GEVRIER**

L'UNION DEPARTEMENTALE CFDT vous invite à une soirée débat

Projection du film de Franck Pavloff : "RESISTER, TOUJOURS !"

Suivie d'un débat avec de jeunes syndicalistes, des représentants d'associations : TERRES DU LAC - Collectif FCO 74 (éleveurs pour le libre choix de la prophylaxie) - UFC QUE CHOISIR (défense du consommateur) - RESF (réseau éducation sans frontière) - etc

**Venez nombreux
Entrée gratuite**



Les militants haut-savoyards sont regroupés avec tous ceux de Rhône-Alpes et d'Auvergne au sein du SIE-RAA affilié à la PSTE. Mais ils ont constaté la nécessité pour eux de s'investir davantage dans l'interprofession locale car leur mission rejoint les préoccupations de tous les salariés.

Bernard NOUYRIGAT

PREMIERE URGENCE EN ENTREPRISE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL !

S'il est vrai que trop souvent nous avons négligé ce que l'on appelle communément les conditions de travail, la situation que vivent les salariés confirme malheureusement la faiblesse du syndicaliste face à l'employeur.

Les 120 militants venus participer à la journée RPS (risques psychosociaux) organisée par l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Rhône-Alpes n'ont pas dit autre chose. Ils auraient même aimé avoir plus de concret, car au delà du constat, comment traiter le problème, comment anticiper ? Mais le concret n'est pas chose courante et force est de constater que nous en sommes aux balbutiements. L'équipe CFDT de Fournier MOBALPA a fait l'expérience de la négociation de ce sujet complexe. Sa tentative dès 2003 d'intégrer le « risque stress » dans le document unique est restée vaine. Il faudra en 2007 le suicide d'un ancien salarié laissant un courrier pour relancer l'action syndicale. Un groupe de travail « Risques psychosociaux » (Secrétaires CHSCT, Médecin du travail et infirmière, Directeur de production, Service Sécurité, DRH, Cabinet extérieur) se constitue en 2008, mais son action ne va pas au delà du partage d'expérience et du diagnostic. Pas question pour la direction de parler de plan d'action.



Les animateurs : Stanislas DEIANA, chargé de mission sur le handicap à l'URI ; Jean-Pierre LAURENSEN, Secrétaire régional ; Nicolas FRAIX, de l'Agence Rhône-Alpes de Valorisation de l'Innovation Sociale (ARAVIS), branche de l'Agence Nationale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

Cependant, l'annonce du gouvernement suite aux nombreux suicides de France Télécom, d'une obligation de négocier sur les risques psychosociaux dans les entreprises de plus de 1.000 salariés et le « black listage » des entreprises sur Internet, du type « Name and shame » - « Nomme et fait honte » fait réagir. Fournier est classé en ORANGE.

En janvier 2010, a lieu la 1ère réunion de négociation sur le stress au travail (propositions syndicales donc démarche concrète...).

Sans lien avec la réunion, suicide de l'ex-délégué syndical CFTC en arrêt de travail depuis plusieurs mois.

Lors de la deuxième réunion en mars 2010, la direction n'a apporté aucune réponse aux propositions syndicales. Pour la CFDT, les réalités de la Société FOURNIER sont : Plan industriel de croissance = « Cassage » du collectif de travail (d'une logique d'ate-

liers au sein d'une entreprise, vers une logique « Unités de Production autonomes ») ; passage d'une organisation en « flux poussés » vers des « flux tirés » (tension des délais de fabrication, juste à temps, « lean production » - production dégraissée...). Les conséquences ? Nombreux accidents du travail, maladies professionnelles (absentéisme), rixes et bagarres entre collègues, plaintes en gendarmerie pour harcèlement (sur conseil du DRH !), « pêtage de plombs » (crise de larmes, salariés qui quittent leur lieu de travail), mise au placard suite à réorganisation, « démissions instantanées » (dont ruptures conventionnelles du contrat de travail), conduites addictives (alcool, drogue)... Bien que la Société FOURNIER ne semble pas managée par le stress, on peut légitimement se demander quelle est la part du facteur « travail » (organisation, manage-

ment...) de ceux qui relèvent de la vie privée (divorce, solitude...) ? Il y a des liens étroits entre vie privée et vie professionnelle, avec des conséquences dans l'entreprise, tout comme dans sa vie personnelle.

Le sujet des risques et troubles psychosociaux est complexe à traiter ; il faut évacuer l'aspect individuel afin de se concentrer sur le collectif, moins sujet à émotions.

Cet exemple montre combien il est aujourd'hui indispensable de tenter d'apporter une réponse collective à cette désorganisation du travail, organisée dans le seul but d'individualiser toute relation au travail.

Ce que d'aucuns pouvait voir comme une reconnaissance personnelle d'un employeur cache bien évidemment d'autres intentions que l'on pourrait payer très cher en terme de santé.

Eric LAFRASSE

Ce journal peut-être parfois celui des très mauvaises nouvelles...

C'est le cas pour ce numéro puisque l'on y annonce la disparition de trois militants de longue date : Christian Beirnaert, Solange Burnier et Dominique Blanchet.

Christian est décédé le 11 mars, alors qu'il avait pris sa retraite depuis peu. Militant de longue date à la CFDT mais aussi dans d'autres organismes politiques et associatifs, il s'apprêtait à remplir un nouveau mandat CFDT dans le tout nouveau conseil de l'unité territoriale de Pôle Emploi dès la fin de ce mois. Il était aussi Conseiller prud'homme à Annecy.

Quant à Solange, partie le 27 mars, elle était également militante depuis longtemps à la CFDT et avait été Conseillère Prud'homale à Bonneville de 1997 à 2008. Enfin, Dominique, dont nous fêtons le jubilé et les 40 ans de militantisme il y a un an (voir Flash74 n° 18), nous a quitté le 16 avril, après toute une vie au service des plus démunis.

Tous trois laissent un grand vide dans notre organisation. L'Union départementale partage cette tristesse et présente aux familles, aux proches de ces militants chevronnés qu'étaient Solange, Christian et Dominique, ses plus sincères condoléances.

De la lutte à la scène

Irène Favier, jeune étudiante historienne a choisi pour son mémoire de master de traiter le conflit avec occupation d'usine chez ST Dupont à Faverges en mars-avril 1976.

Cette grève de 6 semaines,

érigée en épopée par la CFDT locale, vécue comme un traumatisme par les dirigeants patronaux, est restituée avec une rigueur chirurgicale. Sans aucune complaisance, Irène Favier



explore le jeu intime des rapports de forces et toutes les composantes de cet événement qui prend les dimensions d'une déflagration dans l'ordre social établi. Elle pousse l'investigation jusqu'à étu-

dier les effets de l'atmosphère exaltée de l'usine occupée sur le sentiment amoureux des travailleurs (et travailleuses) en rupture de soumission à l'autorité hiérarchique.



Compagnie « Les Azurpateurs » « A la renverse » de Michel Vinaver

Note d'intention du metteur en scène

L Le choix de la pièce "A la renverse" est le fruit d'une rencontre avec le dramaturge Michel Vinaver, qui a débouché sur un mémoire consacrée à son rôle en tant que PDG de Gillette France dans un conflit social survenu dans l'usine de Faverges, en Haute-Savoie, au printemps 1976. Cette recherche a permis une rencontre avec l'univers professionnel dans lequel le dramaturge évoluait à l'époque et les interlocuteurs (cadres, ouvriers, employés) avec lesquels il interagissait. Lors d'un des entretiens oraux qu'il nous a été donné de réaliser avec lui, la conversation s'est brièvement orientée sur une pièce écrite à cette période de reprise de l'écriture pour Michel Vinaver : A la renverse. C'est à l'issue de cet entretien, mais également sur la suggestion de certains de ses interlocuteurs de l'époque qu'est né le projet de monter A la renverse.

Dans cette pièce, le personnage principal est l'entreprise elle-même -comme pour Pardessus Bord ou, à certains égards, pour King. Bronzex, entreprise commercialisant les produits solaires, leader sur son marché, est déstabilisée par une campagne médiatique hebdomadaire: la princesse Bénédicte de Bourbon-Beaugency passe chaque samedi à la télévision. Mortellement atteinte d'un cancer de la peau, elle y dénonce les méfaits d'une exposition au soleil, ce qui a des conséquences sur la trajectoire commerciale et financière de la firme, et sur le sort de ses employés, à chaque échelon de la hiérarchie. Equipe de direction, cadres, employés, ouvriers, tous sont affectés par le grand ébranlement que crée cet « événement » médiatique.

FLASH 74 - Rédacteur en chef : Didier MANSOT
Union Départementale CFDT - 29, rue de la Crête - BP 37 -
CRAN-GEVRIER - 74962 ANNECY cedex. Tel : 04 50 67 91 70 -
Fax : 04 50 08 13 85. Courriel : ud@cfdt74.fr www.cfdt74.fr

➔ Bref, ce mémoire est une perle rare. Il apporte une inestimable contribution à l'histoire de nos luttes syndicales. Mais il éclaire aussi la personnalité paradoxale, énigmatique, déchirée et fascinante d'un des principaux protagonistes du conflit, le patron à l'époque de ST Dupont, Michel Grinberg, qui se révèle être en même temps l'un des plus grands de nos dramaturges contemporains, sous le nom de Michel Vinaver. Il est aussi le père de la comédienne Anouk Grinberg.

Pour faire de ce mémoire un livre et en financer la publication, Irène Favier, qui a la passion du théâtre, propose de monter avec la compagnie « Les Azurpateurs », l'une des œuvres du théâtre de Michel Vinaver-Grinberg :
« A la renverse ».

Jean-Pierre TOUBHANS

Représentation à Annecy :
Lundi 31 mai 2010 à 20h, Salle Pierre Lamy.
Le spectacle sera suivi d'un débat
sur le conflit de 1976.
Renseignements et billetterie : Aliaces 74
Tel : 04 50 45 32 81
aliaces@aliaces.com

Si j'étais banquier
j'inventerais des assurances qui s'occupent de tout

Habitation • Auto • Santé • Prévoyance

Contrats gérés par les Assurances du Crédit Mutuel, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

N° Indigo 0 825 01 02 02
0,15 € TTC/MIN

RETRAITE :

Des dates de négociations très proches pour préparer un départ en retraite qui pourrait être de plus en plus lointain...

Première réunion de concertation sur les retraites

Le ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, Eric Woerth, ainsi que le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, Georges Tron, ont reçu la délégation CFDT le 12 avril 2010 dans le cadre d'une Journée de rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux. Ils ont exposé le calendrier du rendez-vous des retraites ainsi que la méthode envisagée. L'agenda présenté est très resserré :

- ◆ Mi-mai : publication d'un document d'orientation, centré sur les principes du projet de réforme,
- ◆ Mi-juin : présentation d'un projet plus précis,
- ◆ mi-juillet : présentation du texte au Conseil des ministres,
- ◆ Mi-septembre : discussion du texte par le Parlement.

Des réunions thématiques d'échange seront organisées jusqu'à la fin du mois de mai avec les partenaires sociaux, de manière bilatérale, sur :

- ◆ La prise en compte de la pénibilité,
- ◆ L'emploi des seniors,
- ◆ Les mécanismes de solidarité (périodes d'interruption de carrière, droits familiaux de retraite),
- ◆ La gouvernance des régimes de base (dans le cadre de rencontres qui pourraient se tenir de manière multilatérale).

En parallèle une concertation sera engagée au sujet des retraites des fonctions publiques, afin de tenir compte de leurs spécificités. La CFDT a rappelé :

- Qu'elle ne refuse pas d'aborder la question des retraites, mais le calendrier proposé est trop court et réducteur. Le calendrier et le fond de la réforme ne peuvent être dissociés. Il est illusoire de penser que 3 mois seront suffisants pour traiter l'ensemble des thèmes énumérés par le ministre du Travail.
- Qu'une réforme des seuls paramètres accentuerait les inégalités qui existent dans nos systèmes de retraites, au détriment des femmes, de ceux qui ont commencé à travailler jeunes, de ceux qui ont eu un métier pénible, ou ont connu la précarité dans leur parcours. La problématique des polypensionnés est très présente dans les fonctions publiques.
- Qu'elle reste attachée à l'âge légal de 60 ans, qui ouvre une possibilité de choix individuel au salarié. Elle s'opposerait à tout décalage de l'âge légal de départ car il pénaliserait les salariés ayant commencé à travailler jeunes.
- Que l'enjeu est de redonner confiance dans le système de retraite, notamment aux plus jeunes générations. Pour cela, il faut sortir d'un cycle de réformes répétées et anxiogènes. Une réforme de fond doit permettre de confor-

ter le système de retraite par répartition et de remédier à son manque de transparence, en s'inspirant d'expériences issues d'autres pays européens.

Délégation CFDT : François Chérèque, Secrétaire Général, Jean-Louis Malys, Secrétaire National, Brigitte Jumel, Secrétaire Générale de l'Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés (UFFA - CFDT), Yves Canévet, Secrétaire Confédéral.

Confédération CFDT

**Edgar
GROSPIRON
à 10 000 €
mensuels...**

...pour assurer la présidence sportive de la candidature française d'ANECY 2018. C'est en tous cas ce que l'on pouvait lire sur le blog du Maire adjoint à l'environnement, Thierry Billet, le 2 mars 2010. Si tel est le cas, voilà une rémunération qui peut vous mettre à l'abri des bosses de la vie pour un moment...



Accord sur la mobilité à la Poste : c'est bien écrit « CFDT » !

La CFDT qui a activement participé à l'avènement de cet accord aurait tort de s'en cacher !

Obtenir par les temps qui courent un + salarial pouvant aller jusqu'à 300€ par mois, voilà du concret pour les postiers qui vont s'installer dans les « zones vie chère » (aide au logement pour faciliter les mutations sur les zones défavorisées).

Cette mesure phare qui fait partie d'un accord global, c'est à la CFDT qu'on la doit, nous l'avons défendue bec et ongle. Ce ne sont pas les facteurs qui vont rejoindre la Haute-Savoie qui s'en plaindront.

Principaux axes de l'accord signé par CFDT - CFTC - CGT - FO :

■ Prime d'adaptation mensuelle pendant 18 mois : 300€ les 6 premiers mois + 200€ pendant 6 mois + 100 € les derniers 6 mois.

■ Stage découverte du poste avec prise en charge des frais (hôtel, repas).

■ Partenariat avec la D.N.A.S pour la pré-réservation de logements en amont de l'arrivée.

■ Remboursement dans certaines limites des frais de résidence provisoire.

■ Prise en charge des frais de déménagement sur facture.

■ Mesure d'accompagnement pour le conjoint.

Notre objectif : obtenir des avancées pour les salariés en attendant la révolution...

Gérard Lassiaz

28 avril :

Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail.

Les syndicats du monde entier rendront hommage à ceux et celles qui ont perdu la vie, qui ont été blessés ou qui souffrent de maladies à cause de conditions de travail peu sûres, malsaines ou intolérables. Les activités menées cette année se concentreront sur le rôle que jouent les syndicats pour rendre le monde du travail plus sûr.

ADREA
mutuelle
PAYS DE SAVOIE

Santé Prévoyance Epargne Retraite

**Des salariés bien protégés,
une entreprise valorisée!**

Quel que soit votre
secteur d'activités,
découvrez nos solutions
entreprises !

Tél. 04 79 70 78 18
entreprises.dvp@adrea-paysdesavoie.fr
www.adrea-paysdesavoie.fr

MUTEX

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Mutuelle N° 775 653 355, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité